



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1744 ET 1745

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 470 concernant le plan d'urbanisme et un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334

Conformément aux articles 109.3 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 4 décembre 2023, le conseil municipal a adopté les deux projets de règlement suivants :

- 1° Le projet de règlement numéro 1744 intitulé : « **Règlement de concordance modifiant le règlement numéro 470 concernant le plan d'urbanisme pour autoriser, dans l'affectation résidentielle (H), l'affectation communautaire (P) à l'intérieur du périmètre secondaire du Plateau Laval (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans l'affectation résidentielle (H), l'affectation communautaire (P) à l'intérieur du périmètre secondaire du Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin d'y permettre l'implantation d'une école primaire.

- 2° Le projet de règlement numéro 1745 intitulé : « **Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'autoriser une école primaire dans la zone P03-391.1 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone P03-391.1, pour la classe d'usage communautaire « institutionnel (p1) », une école primaire à l'intérieur du périmètre secondaire du Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, tel que défini au plan numéro 26 en annexe au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour.

### Description approximative de la zone P03-391.1

La zone P03-391.1 est située le long de la rue des Immortelles, du côté sud-est, entre le prolongement imaginaire de l'arrière des immeubles de l'avenue des Hémérocalles (côté impair) et ceux de l'avenue des Alysses (côté impair).

Elle est majoritairement constituée de terrains vacants. Elle comporte notamment les immeubles de la future école primaire, celui de la tour d'eau, ceux propriété de Les Placements P.F. inc. et ceux de la Ville de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **lundi 15 janvier 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces deux projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement et l'illustration du périmètre et de la zone visée par ceux-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 20 décembre 2023.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville